Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2021
ID : 011-241100593-20210308-B2021_24_3-CC

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

SEANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2021 à 8h30	Date de convocation : 2 mars 2021

Délibération
N°B2021_24

Membres en exercice :	**19**
Votants :	**17**
Suffrages exprimés :	**17**
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : JAMMES Michel

EXCUSES : BELART Xavier, PARRA Eric **EXCUSES EN COURS DE SEANCE : JAMMES Michel (à partir de la délibération N°B2021_28), PY Michel (à partir de la délibération N°B2021_28)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, RIO Jean-Louis** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2021_27)**

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Emploi, Formation professionnelle

OBJET : CISPD - Mise en place des « chantiers jeunes » été 2021

Un « chantier jeunes » vise à employer, 1 à 2 semaines à mi-temps, 10 jeunes, filles et garçons, de 16 à 18 ans inclus, durant les vacances scolaires de l'été 2021.

L'objectif est de leur offrir une première expérience du monde du travail, permettant aux encadrants de repérer et mobiliser les jeunes en difficulté afin d'éviter le décrochage, voire le basculement vers la délinquance.

Un « chantier jeunes » est un projet global comprenant 2 actions distinctes mais complémentaires :

- Des temps de formation/information obligatoire sur les postures vers l'emploi, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté.
- 20 à 40 heures de travaux manuels, en fonction de la période.

Ainsi, candidater à un « chantier jeunes » signifie impérativement une garantie de la part du jeune à participer à l'ensemble du projet et un acte d'engagement est intégré au dossier de candidature à cet effet.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2021
ID : 011-241100593-20210308-B2021_24_3-CC

Les critères de sélection prioriseront les jeunes en décrochage scolaire (situation connue au moment de la candidature du jeune), les jeunes déscolarisés et sans emploi, ainsi que les 1ères sélections afin de préserver et garantir l'égalité des chances de participation (sauf si les effectifs ne sont pas atteints et si un besoin de poursuivre le travail avec un jeune a été identifié par les partenaires).

La période de formation/information, délivrée par des agents du Grand Narbonne, se composera :

- D'un temps d'accueil (présentation du chantier, nature des travaux, signature du contrat de travail, remise et respect des Equipements de Protection Individuelle)
- D'un atelier sur les savoirs-êtres (postures professionnelles, apprendre à se présenter, mise en situation, retour sur les attitudes durant l'entretien de motivation…)
- D'un temps consacré à la citoyenneté et la lutte contre les discriminations au travers de débats mouvants, de jeux et d'échanges.

Les travaux pourront concerner des domaines aussi divers que le patrimoine architectural, l'environnement, la réhabilitation de petits équipements socio-éducatifs ou sportifs, pour les restaurer, les aménager et les mettre en valeur.

La commune accueillant le chantier devra impérativement signer la convention de partenariat définissant ses engagements ainsi que ceux du Grand Narbonne.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le dispositif tel que présenté pour l'été 2021 ;
- D'approuver les conventions de partenariat avec les communes accueillant le chantier, dont le modèle est joint au présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Modèle convention de partenariat entre Le Grand Narbonne et la commune accueillant le chantier

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération